



le bulletin forestier

3500, 6e Avenue Ouest, Ville de Saint-Georges, Beauce (Québec) G5Y 3Y9 – Téléphone: 418 228-5110 ou 1-800-366-5110 — Télécopieur: 418 228-5800

L'émission des quotas est retardée

par Simon Rodrigue, ing. f

L'inventaire élevé de sapin-épinette à la fin mai, aggravé par la fin abrupte des réceptions de bois à AbitibiBowater, force l'Association à retarder l'émission des quotas de la deuxième période. Nous attendons que les inventaires soient ramenés à un volume équivalent à 4 semaines de livraison pour émettre ces quotas de production.

La production pourrait reprendre aussi tard qu'en septembre, peut-être un peu plus tôt pour les feuillus.

Quand elle s'est placée sous la protection de la Loi sur les faillites, AbitibiBowater a annoncé qu'elle ne prendrait plus de sapin-épinette de la Beauce pour une durée indéterminée. Ce trou dans les livraisons prévues diminuera les volu-

mes de contingent à émettre pour la seconde période de production.

Kruger, notre plus important acheteur, a bien remis en marche ses deux usines après un arrêt en mai, mais le contexte récessionniste affecte la consommation de papier et d'autres arrêts temporaires à Kruger sont possibles.

Nos livraisons aux États-Unis sont faibles mais assez régulières.

Confirmation d'inventaire

Vous recevrez d'ici le 19 juin une confirmation de l'inventaire de bois au 31 mai que vous avez déclaré à votre transporteur. Si vous ne recevez pas cette confirmation, veuillez nous contacter.



Abriez votre bois

(SR) Comme nous anticipons des délais de livraison supplémentaires pour le bois produit cet hiver, nous demandons encore cette année d'abrier vos empilements de sapin-épinette, ou du moins d'en cacher une face du soleil.

soleil au moins une face de votre empilement, si possible la plus belle, au moyen d'une toile en plastique non transparent comme on le voit sur la photo. Il ne faut pas sceller l'empilement. On doit laisser environ un pied non couvert à la base de l'empilement afin que l'air circule.

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec a lancé ce message dans le même but, soit de livrer à Kruger du bois de qualité même s'il a été produit dans une période où le bois vieillit rapidement.

Une mesure alternative à l'abriage est de déplacer l'empilement afin qu'une face soit protégée du soleil de façon naturelle, soit près d'une rangée d'arbres, de broussaille ou de placer deux empilements côte à côte.

Le principe est simple: il faut protéger des rayons du

Sciage

La volonté d'opérer est là...

par Yvon Veilleux
conseiller Mise en marché

Certaines scieries ont repris leurs activités depuis la dernière publication du Bulletin forestier, et plusieurs veulent du bois. Les prix qu'elles obtiennent pour leurs produits demeurent cependant bas, en raison de l'incertitude des marchés.



L'activité des scieries de la région dépend du contexte économique. Pour le sapin-épinette, elle est directement liée à la construction américaine, qui apparemment n'aurait pas encore atteint le fond. Ainsi, la consommation de bois d'œuvre résineux aux USA, au cours des deux premiers mois de 2009, a été de 30% inférieure à celle de la même période en 2008. Début mai, le prix des madriers de bois mou est descendu sous le plus bas seuil atteint au cours des deux dernières années.

5 pouces. Or, comme on vous demande de ne pas produire de bois à pâte actuellement, il devient primordial, avant de débiter votre production, de vous entendre avec la scierie sur les normes à rencontrer.

Enfin, dans le contexte actuel, des scieries pourraient suspendre temporairement leurs activités. Donc, en cours de production, vérifiez toujours avec les acheteurs afin de vous assurer que les conditions n'ont pas changé.

Pour les producteurs

Malgré tout, certaines scieries ont repris les achats. À l'exception de Domtar et de Busque & Laflamme, les acheteurs veulent opérer même si les conditions de marché sont peu favorables.

Il en découle trois conséquences. Premièrement, les prix demeurent bas. Deuxièmement, les scieries exigent des billots de plus haute qualité que dans un contexte normal. Ainsi, plusieurs scieries préfèrent recevoir des billes de 8 pieds avec un diamètre au petit bout supérieur à

Feuillus

Dans le feuillu dur, certaines scieries importantes ont suspendu leurs achats. Par contre, Masonite, maison mère des Industries Manufacturières Mégantic, pourrait se retirer de la protection des tribunaux et éviter la faillite.

Il demeure qu'on ne devrait pas produire de bois franc l'été, alors attendez l'automne pour réévaluer l'état du marché.

Les acheteurs de tremble et de cèdre maintiennent leurs prix et manifestent un grand intérêt pour recevoir du bois.

Ne produisez pas sans quota

(SR) Nous lançons encore une fois le message, haut et fort, de ne pas produire sans avoir entre les mains le contingent le permettant. Cela vaut autant pour les contingents réguliers que pour les contingents d'aménagement.

Comme nous n'avons plus que deux acheteurs pour notre sapin-épinette, il est primordial de respecter nos avis de non-production. Cela nous permettra d'écouler le bois déjà produit dans des délais acceptables. Ajouter présentement d'autres volumes équivaldrait à faire produire du bois qui ne pourrait pas être livré à cause du manque de fraîcheur.

Un producteur qui veut essayer de jouer au plus fin en produisant sans autorisation vient mettre la pagaille dans un système déjà très fragile et pénalise tous les producteurs. Le bois produit durant l'été vieillit et se détériore très rapidement s'il n'est pas livré dans les plus brefs dé-

lais. Et quand le producteur reçoit finalement son quota, il harcèle son transporteur pour passer son vieux bois avant d'autres producteurs qui, eux, ont attendu d'avoir leur quota en main pour produire.

Puis quand son vieux bois finit par être livré, le mesureur, après avoir coupé le chargement, avertit le transporteur que le bois est défectueux et le menace de refuser les voyages suivants si la qualité n'est pas

là. Le transporteur n'est pas payé pour le volume coupé.

L'acheteur appelle ensuite l'Association pour se plaindre de la qualité du bois qui ne respecte pas les critères indiqués au contrat. Si cette histoire se répète le moins, l'Association est placée dans une position désavantageuse pour de futures négociations, ce qui est très délicat quand on sait qu'il n'y a plus que deux acheteurs et que nous souhaitons augmenter les volumes vendus.

Des nouvelles de l'assemblée générale annuelle en page 2

CERTIFICATION certification certification certification certification certification

Plus de cent propriétaires de boisés demanderont la certification en 2009

Plus de cent propriétaires de la Beauce demanderont la certification environnementale de leurs boisés au sein de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, sous la bannière FSC (Forest Stewardship Council), dès cette année.

par Michel Roy



Plus de 150 propriétaires de boisés ont assisté à la rencontre sur la certification, à Saint-Georges le 14 mai dernier.

L'Association a rencontré 900 propriétaires de boisés dans le cadre de sa tournée d'information et de sensibilisation sur la certification, amorcée en janvier et terminée le 14 mai à Saint-Georges devant une assemblée de plus de 150 propriétaires.

Au fil de ces rencontres, l'Association a reçu au-delà de 300 inscriptions de propriétaires désireux d'aller plus loin dans le processus de certification. Ce nombre important d'inscriptions ne laisse aucun doute sur l'at-

teinte, sinon le dépassement de l'objectif que s'était fixé l'Association l'an dernier, soit de certifier au moins 100 propriétaires de boisés en 2009.

Démarche volontaire...

Pour un propriétaire de boisé, la certification est une démarche volontaire, et en tout temps il peut se retirer. Par contre, avec les années, la certification pourrait devenir nécessaire pour mettre du bois en marché. C'est pourquoi l'Association demande à tous les propriétaires de la Beauce de se tenir informés

sur les exigences du programme et de se préparer en conséquence, de façon à pouvoir répondre à la demande de bois certifié à mesure qu'elle évoluera dans le temps.

Le plan d'aménagement forestier (P.A.F.) et les saines pratiques en forêt sont deux éléments fondamentaux de la certification environnementale des boisés privés, fondée sur les principes d'aménagement forestier durable (A.F.D.). Comme la certification est un processus d'amélioration continue,

nous pouvons avancer que la majorité des propriétaires de boisés de la Beauce, déjà, sont « certifiables » et que le nombre de propriétaires certifiés devrait croître régulièrement au fil des ans.

Formule collective

L'Association, à titre de mandataire des propriétaires certifiés, vise à instaurer un système simple, efficace et à faible coût. Comme le bois certifié permettra à l'ensemble des propriétaires de mettre du bois en marché, l'Association préconise une formule collective de financement, basée sur une contribution à même les ventes de bois. Compte tenu des coûts très élevés du processus de certification, cette formule de groupe permet des économies d'échelle.

Les dépenses actuelles liées à la certification sont couvertes par une partie du prélevé voté en 2004 et des contributions de papetières. Il n'y aura aucun déboursé additionnel d'ici 2012. Les propriétaires auront alors à se prononcer en assemblée générale sur le financement des activités de la certification.

« La certification des boisés privés de la Beauce est incontournable et réalisable, a fait valoir le président de l'Association, Monsieur Marc-Yvon Poulin, à chacune des rencontres de propriétaires. C'est une question de marché, une question de mise en marché et de protection de nos marchés. La certification, ça doit être libre, et ça doit être simple a-t-il conclu. »



Portrait de la forêt privée de la Beauce

(MR) La culture forestière beauceronne est séculaire et bien vivante. Principale ressource naturelle de la région, la forêt est un trait majeur de l'identité beauceronne. Elle a été le premier facteur d'échanges humains et commerciaux entre la Beauce et les États-Unis.

En Beauce, la forêt privée occupe 90 % du couvert boisé, pour seulement 10 % de forêt publique. Composée à 44 % d'essences résineuses et à 56 % d'essences feuillues, la forêt privée beauceronne s'étend sur 395 697 hectares, soit un million d'acres.

C'est donc la forêt privée qui fournit à la population les biens et services venant de cette ressource renouvelable et des écosystèmes vitaux qu'elle abrite : le bois pour répondre à

divers besoins humains ; l'eau que le sol forestier filtre ; l'air que la forêt purifie ; la biodiversité et les habitats fauniques ; les paysages ; les activités sportives et de plein air, sans parler du stockage du carbone qui contribue à ralentir le réchauffement planétaire.

Une affaire de famille

En Beauce, la forêt privée c'est l'affaire des propriétaires, de leurs familles et de leurs proches. On dénombre 11 100 propriétaires de boisés, dont

environ 20 % sont aussi des agriculteurs. L'âge moyen des propriétaires est de 55 ans. Ils gardent leurs lots en moyenne durant 20 ans. À chaque année, le taux de remplacement est de 600 propriétaires.

Plus du quart des propriétaires de boisés de la Beauce habitent sur leur lot. Leur propriété est en moyenne de 42 hectares boisés (environ 80 terrains de football), et 85 % d'entre eux affirment faire le bois eux-mêmes ou avec l'aide des membres de leur famille. Les deux tiers (plus de 7 000) produisent du bois chaque année. Si on inclut le bois de chauffage, ce sont 80 % des propriétaires qui utilisent leur scie à chaîne chaque année.

De façon générale, les propriétaires de boisés de la Beauce exploitent leur forêt en préservant la ressource et en protégeant l'environnement. Ils sont 5 600 à avoir un statut de producteur forestier, possédant un plan d'aménagement forestier et gèrent leurs lots selon les principes reconnus d'aménagement durable. Parmi ces travaux, le reboise-

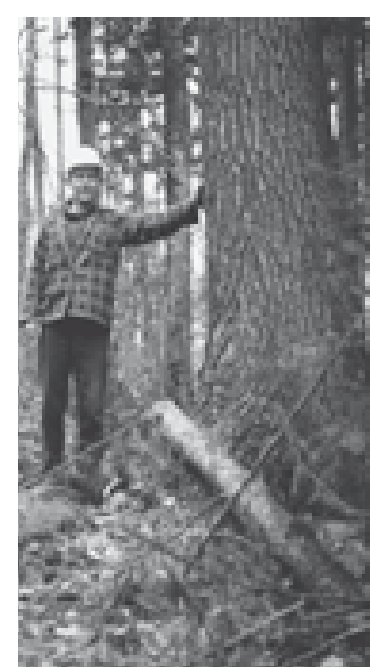
ment : 80 millions de plants ont été mis en terre entre 1982 et 2004.

Valeur économique

Leur contribution à l'économie régionale est très importante, mais souvent méconnue. Selon des données datant de 2007, la valeur totale des livraisons aux usines s'établissait à 40,5 millions de dollars. Chez nos propriétaires de boisés, on en recense plus de 2 300 qui exploitent une érablière. On dénombre 7 millions d'entailles, fournissant 15 à 18 millions de livres de sirop par année, pour une valeur de 35 à 40 millions de dollars (2007).

La forêt privée beauceronne, incluant les érablières, génère donc annuellement des retombées dépassant les 80 millions de dollars dans l'économie régionale.

Le travail des propriétaires sur leurs lots équivaut à 800 emplois à temps plein par année. Et en 2008 sur le territoire des trois MRC de la Beauce, l'industrie du bois et du meuble arrive au deuxième



rang de l'activité industrielle, tout juste derrière aliments et boissons, avec des ventes de 865,3 millions de dollars pour 149 entreprises. Mais elle est au premier rang au chapitre de l'emploi avec les 4 913 jobs qu'on lui doit (selon les données de l'enquête 2009 sur l'état de la production manufacturière de la Beauce en 2008, par les CLD de Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche et le Conseil économique de Beauce).

Prendre soin des boisés
c'est naturel



On fait partie de la famille

Entente entre l'Association et la CS des Hauts-Cantons sur la formation obligatoire en abattage manuel

En vertu d'une entente intervenue entre l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et le Service aux entreprises de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, la formation obligatoire en abattage manuel sécuritaire sera plus accessible, pour les producteurs et leurs employés tenus par la loi sur la Santé et la sécurité au travail d'obtenir une certification d'abatteur.

par Michel Roy

On sait que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (C.S.S.T.) exige désormais que les abatteurs manuels, même occasionnels, aient suivi une formation minimale de 16 heures en abattage sécuritaire (incluant des notions d'affûtage), et qu'ils obtiennent une certification. Cette obligation légale est faite aux propriétaires de boisés qui ont des employés à l'abattage

pour lesquels ils paient des cotisations à la CSST. Elle vise à éviter des blessures et sauver des vies.

L'Association a négocié deux avantages importants soit la reconnaissance des acquis pour les propriétaires et leurs employés qui ont déjà suivi les formations de l'Association et une réduction des coûts de formation.

Reconnaissance d'acquis

La CS des Hauts-Cantons reconnaît les acquis de formation des propriétaires de boisés et de leurs employés qui ont suivi au complet les cours Abattage et Affûtage de l'Association, depuis le 1er janvier 2004 jusqu'à aujourd'hui. Ils doivent communiquer avec l'Association pour établir qu'ils ont bel et bien suivi les formations exigées et qu'ils



répondent aux exigences du programme.

Ceux-là n'auront donc pas à reprendre les cours pour obtenir leur certification, en autant qu'ils se jugent aptes à réussir l'examen obligatoire de la CSST. Mais ils devront quand même s'acquitter de frais administratifs : 50 \$ pour l'attestation de formation de la Commission scolaire, 85 \$ pour l'examen de la CSST et 120 \$ pour l'inscription au registre national des abatteurs certifiés, soit 255 \$ en tout. Les autres frais d'examen (déplacement et repas du formateur) s'ajouteront le cas échéant.

Formations complémentaires

Les propriétaires et leurs employés qui doivent recevoir une formation complémentaire en affûtage ou en abattage afin d'obtenir leur certification devront s'inscrire à l'Association, qui vérifiera leur admissibilité au programme. Le coût de la formation sera de 200 \$ pour chaque participant, ce qui inclut les frais de l'attestation et de l'examen de la CSST, plus les frais d'enregistrement de 120 \$, qui resteront à la charge du participant.

Formation des contremaîtres

La certification ne sera pas exigée pour un propriétaire de boisé qui a à superviser le travail des abatteurs certifiés, en tant que contremaître. Toutefois il sera tenu de suivre la formation en abattage et en affûtage de l'Association, afin d'être en mesure de s'assurer que ses employés mettent bien en pratique les notions acquises.

Dossier distinct

L'Association traitera ces demandes de formation comme un dossier distinct

des formations habituelles aux propriétaires, à cause du caractère légal et obligatoire de la certification en abattage. L'Association recevra les demandes d'inscription et fournira à la Commission scolaire, mandataire de la CSST, les preuves de formation des propriétaires qui ont besoin d'une attestation de formation pour obtenir leur certification.

L'Association se réserve le droit de refuser une ou des demande(s) de formation, si le ou les candidat(s) ne correspond(ent) pas à ses critères d'admissibilité.

L'implication de l'Association se limite à faciliter les demandes de reconnaissance d'acquis de formation pour les propriétaires de boisés de la Beauce et leurs employés, et à encadrer l'acquisition de connaissances complémentaires liées à la certification en abattage pour les propriétaires et leurs employés. L'Association ne prendra pas en charge les demandes provenant des entrepreneurs forestiers, qui devront traiter directement avec la commission scolaire.

En aucun cas l'Association ne s'implique dans les dépenses liées au suivi post-formation, à l'examen et aux frais de la certification d'abatteur manuel, qui restent entièrement à la charge des propriétaires et de leurs employés.

L'Association et la CS des Hauts-Cantons ont réservé des dates pour la tenue des formations obligatoires avec notre formateur Monsieur Donald Poulin : en juillet, les 7-8-9, 14-15-16, 21-22-23 et 28-29-30; de même que les 4-5-6- août. Les premiers examens de certification devraient avoir lieu à l'automne 2009.

FORMATION

Programmation – Été/Automne 2009

Voici les cours proposés pour la prochaine session. Inscrivez-vous sans tarder!

Initiation à la cueillette de champignons - 1 jour

- Bureau de l'Association : 3500, 6e Avenue Ouest, Saint-Georges
- vendredi 28 août septembre 2009, Saint-Georges, de 8 h 00 à 16 h 00
- samedi 29 août 2009, Saint-Georges, de 8 h 00 à 16 h 00
- jeudi 3 septembre 2009, Saint-Georges, de 8 h 00 à 16 h 00
- vendredi 4 septembre 2009, Saint-Georges, de 8 h 00 à 16 h 00

Le formateur, monsieur Richard Fortin, mycologue, vous apprend à distinguer les champignons toxiques des comestibles, à reconnaître une vingtaine d'espèces, et finalement à les cuisiner et les conserver. Le cours débute par un peu de théorie au bureau de l'Association et se poursuit sur le terrain pour parfaire vos connaissances. Une dégustation clôture la journée!

Des frais de participation de 40 \$ sont demandés. Inscrivez-vous en remplissant et en postant le coupon ci-joint, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. Faites vite, le nombre de places est limité!

Inscription sur réception du chèque seulement. Aucun remboursement ne sera accordé sauf en raison d'annulation du cours. Le cours aura lieu beau temps, mauvais temps. Une lettre de rappel vous sera envoyée une semaine avant le cours.

Tous les cours suivants sont offerts gratuitement aux propriétaires de boisés de la Beauce grâce aux contributions du Fonds forestier de la Beauce et de nos partenaires.

Abattage directionnel, 1 1/2 jour

semaine fin de semaine

Utilisation de la débroussailleuse, 1 1/2 jour

semaine fin de semaine

Éclaircie dans du bois commercial, 1 jour

semaine fin de semaine

Planification d'un chantier, 1 jour

semaine fin de semaine

Tronçonnage pour des revenus maximums, 1 jour

semaine fin de semaine

Aménagement faunique, 1 jour

semaine fin de semaine

Aménagement des érablières, 1 jour

semaine fin de semaine

Protection de l'environnement lors d'activités forestières, 1 jour

semaine fin de semaine

Introduction à la gestion du boisé, 1 jour

semaine fin de semaine

Élagage, 1/2 jour

semaine fin de semaine

Les personnes inscrites recevront, deux semaines avant la tenue de l'activité, une lettre de convocation précisant la date et l'endroit. Elles devront ensuite nous confirmer leur présence pour garantir leur place.

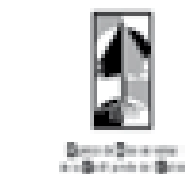
Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Tél. : _____

Paroisse du lot : _____



Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Retourner à :
3500, 6^e Avenue Ouest,
Saint-Georges Qc G5Y 3Y9
Téléphone : 418 228-5110
Sans frais : 1 800 366-5110
Télécopieur : 418 228-5800
Courriel : apbb@globetrotter.net

Ensemble
pour une forêt d'avenir

LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

Responsable de la rédaction et coordination :
Michel Roy

Collaborateurs :
Lise Guay
Yvon Veilleux

Infographie :
Réjean Giasson

Impression :
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

Distribution :
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

Tirage : 10 600 exemplaires

Dépôt légal : 2^e trimestre 1986.

CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATIONS N° 40052058.

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE
3500, 6^e AVENUE,
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Courriel :
apbb@globetrotter.net



The mark of responsible forestry
SGS-COC-005329
© 1996 Forest Stewardship Council